

Lutry, le 3 décembre 2016

## **Postulat au Conseil communal de Lutry**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 87, alinéa 1, du règlement du Conseil communal de Lutry, j'ai l'honneur de soumettre au Conseil communal le postulat suivant :

### **Possibilité de mettre en place une démarche participative, quant à l'avenir de la circulation et du parcage dans le Bourg et ses environs immédiats**

Ce postulat a pour but, en tenant compte du résultat du vote de la population sur le crédit d'étude d'un nouveau parking, de demander à la Municipalité de présenter une réflexion pour la mise en place d'une démarche participative. L'objectif étant d'aboutir à une synthèse et de ce fait de planifier l'avenir tant de la circulation que du parcage, ainsi que les aménagements au bord du lac.

Cette démarche devrait concerner, aussi bien les auteurs que les opposants. Elle serait souhaitable aussi large que possible, en y associant les habitants, commerçant, sociétés et associations. Cette liste n'est pas exhaustive.

Je demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers, de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Claudia Ricci Bovier

